



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom

Question écrite n° 44884

Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur la situation des mutations a France Telecom. En effet, d'apres les informations recueillies, il semble que les agents de France Telecom rencontrent, depuis quelques annees, de grandes difficultes a obtenir leur mutation pour la residence de leur choix. En fait, il semblerait que peu de voeux de mutation soient suivis d'effets. En consequence, il voudrait connaitre, d'une part, le nombre de mutations annuelles Paris/province, ainsi que d'une region vers une autre region, depuis 1993, d'autre part, la situation du tableau de mutations en ce mois d'octobre 1996. Enfin, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de favoriser les mutations du personnel qui souhaite legitiement « vivre et travailler au pays ».

Texte de la réponse

Le statut general des fonctionnaires prevoit que, dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement des services, les affectations du personnel tiennent compte des demandes formulees par les interesses en privilegiant notamment la situation de ceux sepees de leur conjoint pour raisons professionnelles. France Telecom s'inscrit dans cette logique et recherche le meilleur compromis entre les souhaits de mobilite de ses agents et les besoins en competences de l'entreprise. Ce compromis a permis a plus de 10 000 agents d'effectuer une mobilite repondant a leur demande depuis 1993, en conformite avec les nouvelles regles de gestion des corps de fonctionnaires de France Telecom. Par ailleurs, apres concertation avec les organisations syndicales, France Telecom a decide de faire un effort tout particulier afin de reduire significativement, a la date de novembre 1996, les demandes de mutation en attente. Ainsi, tous les fonctionnaires de France Telecom sepees de leur conjoint recevront une proposition de mobilite avant le 31 decembre 1997. Les autres demandes seront examinees au cas par cas dans le cadre d'une priorite donnee a la mobilite pour combler les postes vacants. Ces decisions montrent la volonte de France Telecom de repondre, dans toute la mesure du possible, aux souhaits de son personnel afin de le placer dans les meilleures conditions pour developper l'entreprise et faire face a l'ouverture de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44884

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5874

Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6771